

## Comité syndical

**mardi 20 décembre 2016**



## SOMMAIRE

	Page
COSY n° 83/2016 - Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 25 octobre 2016	1
COSY n° 84/2016 - Modalités de prise en compte dans le temps des effets de la réforme territoriale	5
COSY n° 85/2016 - Décision modificative n° 1 pour 2016	10
COSY n° 86/2016 – Budget annexe relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) : subventions d'équilibre pour l'exercice 2016	14
COSY n° 87/2016 – Budget primitif 2017	18
COSY n° 88/2016 – Programmes de travaux renforcement, sécurisation, effacement et rénovation d'éclairage public	24
COSY n° 89/2016 – Prorogation de la mesure de soutien à la rénovation de l'éclairage public	36
COSY n° 90/2016 – Fonds de concours 2016 travaux d'effacements et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles	41
COSY n° 91/2016 – Ressources humaines : autorisation de créer un nouveau poste de Conseiller en énergie partagé (CEP)	48
COSY n° 92/2016 – Ressources humaines : autorisation de recruter des contractuels pour des missions de remplacement sur l'exercice 2017 ou d'accroissement temporaire d'activités et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs	56
COSY n° 93/2016 – Etablissement du tarif d'avitaillement de la station GNV mutualisée et autorisation de signer les conventions ad'hoc	61
COSY n° 94/2016 – Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2016	65

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 83/2016**

**Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 25 octobre 2016**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	ALM	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CAC	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	ALM	ALM
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTJE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	CC REGION DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROISNE Didier	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	ALM	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GALON Joseph, désigné par SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par la CAC, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, désigné par la CC de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, désigné par ALM,
- VERCHERE Jean Marc, désigné par ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, désigné par Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu la mise à disposition du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2016 sous forme dématérialisée à partir du 14 décembre 2016 sur le site extranet « Sharepoint » destiné aux membres du Comité syndical,

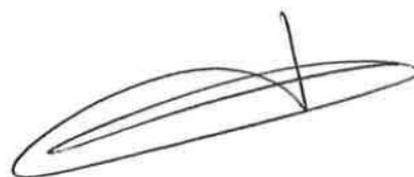
Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au SIEML,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 25 octobre 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2016

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** DELCO8Y83 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO8Y83-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblees

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 84/2016**

**Objet : Modalités de prise en compte dans le temps des effets de la réforme territoriale**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	ALM	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CAC	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	ALM	ALM
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTJE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	CC REGION DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROISNE Didier	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	ALM	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GALON Joseph, désigné par SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par la CAC, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, désigné par la CC de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, désigné par ALM,
- VERCHERE Jean Marc, désigné par ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, désigné par Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

M. le Président expose :

Dans le cadre de la réforme territoriale et de ses implications dans le département de Maine-et-Loire, il convient d'analyser et d'anticiper les impacts qu'auront en 2017 les créations de communes nouvelles et l'évolution du schéma départemental de coopération intercommunale sur la gouvernance du Siéml.

Considérant que le Syndicat est administré par un comité composé de délégués titulaires représentant la communauté urbaine Angers Loire Métropole et de délégués titulaires représentant chacune des circonscriptions électorales et désignés au sein desdites circonscriptions,

Considérant que le nombre de délégués titulaires composant le Comité syndical est déterminé en fonction du poids démographique de chaque circonscription électorale,

Considérant que le nombre de délégués attribués à la communauté urbaine Angers Loire Métropole est fonction du principe de représentation proportionnelle à la population fixé par l'article L.5215-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le périmètre des circonscriptions électorales correspondait au périmètre des EPCI à fiscalité propre et au périmètre des territoires de Baugé-en-Anjou, de Loire-Authion et de l'ancien EPCI du Vihierois-Haut-Layon,

Considérant que les organes délibérants des membres de chaque circonscription électorale désignent des représentants formant le collège électoral en vue de l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical du Siéml,

Considérant que chaque commune désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du collège électoral,

Considérant que chaque EPCI désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 10 000 habitants pour siéger au sein du collège électoral,

Considérant que les évolutions prochaines du bloc local auront pour effet de redessiner le périmètre des circonscriptions électorales en fonction des périmètres des nouvelles intercommunalités,

Considérant que les collèges électoraux n'ont vocation qu'à élire les délégués du Comité syndical et que la prochaine échéance sera donc le renouvellement du Comité syndical en 2020,

Vu la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 permettant le maintien des communes associées sous forme de communes déléguées en cas de création d'une commune nouvelle,

Vu l'article L.5212-7 du Code général des collectivités territoriales qui précise que dans le cas de la création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes membres d'un même syndicat, il est procédé, au bénéfice de la commune nouvelle et jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, à l'attribution d'un nombre de sièges au sein du Comité syndical égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des anciennes communes,

Vu l'article L. 5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que la fusion d'EPCI conduit à un transfert au bénéfice de l'EPCI issu de la fusion, de l'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont les EPCI existant avant la fusion étaient titulaires,

Considérant qu'en l'absence de jurisprudence sur l'obligation faite ou non à un syndicat de renouveler intégralement ses instances en cas de modification du Comité syndical et/ou d'un collège électoral,

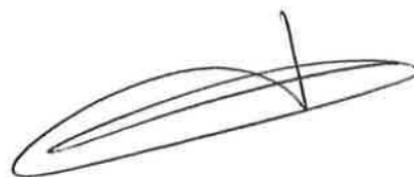
.../...

Considérant que diverses décisions, opinions doctrinales et réponses ministérielles vont dans le sens de cette absence d'impact sur les organes dirigeants du Syndicat,

Le Comité syndical, sur proposition du Président, à l'unanimité des membres présents, PREND ACTE de ce rapport et DECIDE de :

- solliciter les communes nouvelles, créées depuis la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance de mars 2016, afin qu'elles désignent le même nombre de délégués au sein des collèges électoraux que celui auparavant attribué aux anciennes communes fusionnées,
- solliciter les nouveaux EPCI au 1er janvier 2017 afin qu'ils désignent un nombre de délégués au sein des collèges électoraux par tranche de 10 000 habitants ;
- procéder à la modification de l'article 8 des statuts du Siéml pour prendre en compte les évolutions intercommunales et redessiner ainsi le périmètre des collèges électoraux dès que le paysage institutionnel sera stabilisé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

MODALITES DE PRISE EN COMPTE DANS LE TEMPS DES EFFETS DE LA REFORME TERRITORIALE

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** DELCO84 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO84-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

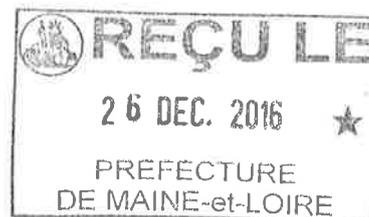
---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 DECEMBRE 2016



COSY /n° 85/2016

**Objet : Décision modificative n° 1 pour 2016**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

<b>MEMBRES</b>	<b>COMMUNES D'ORIGINE</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- GAON Joseph, délégué de SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, délégué de CHOLET, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, délégué de LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOUS Serge, délégué de MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, délégué de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUFRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, délégué de SAINT BARTHELEMY D'ANJOU, circonscription d'ALM,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Vice-Président en charge des finances expose :

Les décisions modificatives présentées au comité syndical pour le budget principal et le budget annexe IRVE permettent d'ajuster les crédits budgétaires entre chapitres, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

### **1/ Budget principal**

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un crédit complémentaire de 646 000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement afin d'intégrer des produits supplémentaires et des nouvelles charges,

Considérant qu'il est nécessaire d'enregistrer, à la section d'investissement, la diminution de recettes issues notamment des baisses de subventions et fonds de concours liés à l'ajustement des programmes de travaux, à la baisse de la TVA et au remboursement des travaux pour tiers,

Considérant qu'une réduction des emprunts sur lesdits programmes de travaux peut s'opérer à hauteur de - 375 480 €,

Considérant qu'il convient de prendre en considération le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 526 000 € en recettes d'investissement ainsi que l'ajustement du FCTVA à hauteur de 47 400 €,

Considérant que les recettes d'investissement représentent au total une diminution de 2 022 000 €,

Considérant que les dépenses d'investissement doivent être ajustées à la baisse pour ce qui concerne les travaux d'extension et d'effacements mais à la hausse pour les travaux de renforcement et de sécurisation ce qui représente une baisse globale de 1 756 350 €,

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer, dans les dépenses d'investissement, des crédits complémentaires pour différents travaux et acquisitions de logiciels et équipements informatiques,

Le comité syndical est invité à délibérer sur la décision modificative du budget principal qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 646 000 € et à - 2 022 000 € en recettes et dépenses d'investissement, soit une décision modificative du budget principal d'un total de - 1 376 000 €.

### **2/ Budget annexe IRVE**

Considérant que le budget annexe IRVE poursuit sa phase de déploiement des 186 bornes de recharge pour véhicules électriques,

Considérant que la clôture de l'exercice pour ce budget est marquée par l'ajustement nécessaire de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement, notamment pour intégrer le montant de la subvention du budget principal et les nouvelles dépenses pour les abonnements, l'achat d'électricité, l'événementiel et les subventions allouées au changement de cordons,

Considérant qu'il convient d'annuler, en section d'investissement, l'inscription tant en dépenses qu'en recettes de l'installation et du financement des 10 bornes rapides, crédits prévus au budget primitif 2017, et que la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget IRVE est minorée de 131 250 €,

Le comité syndical est invité à délibérer sur la décision modificative du budget annexe IRVE qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à + 3000 € et à - 375 000 € en recettes et dépenses d'investissement, soit une décision modificative du budget annexe IRVE d'un total de - 372 000 €.

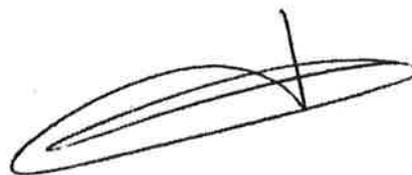
.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'ARRETER la décision modificative consolidée pour l'exercice 2016 en dépenses et en recettes à 649 000 € en fonctionnement et à - 2 397 000 € en investissement soit globalement à - 1 748 000 €,
- d'AJUSTER la subvention d'équilibre au budget annexe IRVE à hauteur de + 9 000 € en fonctionnement et de - 131 250 € en investissement,
- de REDUIRE le montant de l'emprunt inscrit pour les programmes 2016 de - 375 480 € soit un reliquat 2016 à emprunter de 2 969 640 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 86/2016**

**Objet : Budget annexe relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) : subventions d'équilibre pour l'exercice 2016**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>COMMUNES D'ORIGINE</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

<b>MEMBRES</b>	<b>COMMUNES D'ORIGINE</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- GAON Joseph, délégué de SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, délégué de CHOLET, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, délégué de LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, délégué de MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, délégué de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, délégué de SAINT BARTHELEMY D'ANJOU, circonscription d'ALM,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Vice-Président en charge des finances expose :

Par délibération n°45 du 16 décembre 2014, le comité syndical adoptait la création du budget annexe IRVE relatif au déploiement et à la gestion d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le département de Maine-et-Loire. Il approuvait également le principe d'une subvention d'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement au titre du démarrage de cette activité.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Considérant que le démarrage de cette activité a pris du retard en 2015 et que le déploiement n'a été effectif qu'à compter de l'exercice 2016,

Considérant que l'extrapolation de l'exécution budgétaire pour l'exercice en cours montre une réalisation à hauteur de 129 000 € en recettes d'investissement et de 730 000 € en dépenses de fonctionnement, soit un déficit de 601 000 €,

Considérant que l'exécution budgétaire pour la section de fonctionnement permet d'envisager une réalisation de 21 500 € au titre des recettes et de 132 000 € au titre des dépenses, soit un déficit de 110 500 €,

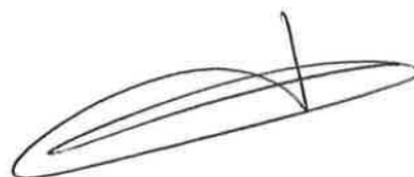
Considérant que les crédits ouverts en 2016 pour les subventions d'équilibre sont de respectivement 729 522 € en investissement et de 135 400 € en fonctionnement,

Considérant que les dépenses d'un service public industriel et commercial peuvent être financées par le budget principal lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le versement, au titre de l'exercice 2016, dans le contexte du démarrage de l'activité IRVE, d'une subvention du budget principal vers le budget annexe susmentionné d'un montant de 601 000 € en section d'investissement et de 110 500 € en section de fonctionnement, étant entendu que ces montants pourront faire l'objet d'ajustements en fonction de la réalisation effective de l'exercice budgétaire 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

.../...

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE IRVE

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** DELCO86 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO86-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016

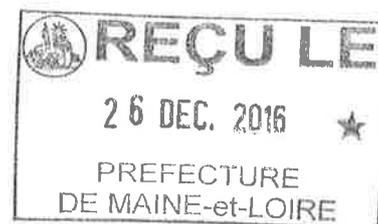
**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions

**Délibération du COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 20 DECEMBRE 2016**



**COSY /n° 87/2016**

**Objet : Budget primitif 2017**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>COMMUNES D'ORIGINE</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELIÈRE Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	CANTENAY EPINARD	ALM
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
DUPERRAY Guy	SARRIGNE	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

<b>MEMBRES</b>	<b>COMMUNES D'ORIGINE</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	BRIOLLAY	ALM
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM
VEYER Philippe	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- GAON Joseph, délégué de SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, délégué de CHOLET, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, délégué de LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, délégué de MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, délégué de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, délégué de SAINT BARTHELEMY D'ANJOU, circonscription d'ALM,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. le vice-président en charge des finances expose :

Dans le prolongement des orientations budgétaires examinées lors du comité syndical du 25 octobre 2016, les caractéristiques du budget primitif 2017 peuvent être présentées pour le budget principal et les budgets annexes IRVE et GNV.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L.1612-19 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets s'appliquant aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L. 5711-1 à L. 5211-36,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets annexes IRVE et Gaz Naturel Véhicules,

Considérant le débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 25 octobre 2016 et la délibération afférente n°72/2016,

Considérant le projet de budget primitif 2017 du budget principal et des budgets annexes présenté à l'assemblée par le vice-président en charge des finances, soumis au vote par chapitre, avec présentation fonctionnelle,

Considérant que pour le budget principal, les recettes et dépenses totales envisagées pour la section de fonctionnement s'élèvent à 20,051 M€ et à 62,694 M€ pour la section d'investissement,

Considérant que pour le budget annexe IRVE, les recettes et dépenses totales envisagées pour la section de fonctionnement s'élèvent à 223 000 € et à 376 100 € en investissement,

Considérant que pour le budget annexe GNV, les recettes et dépenses totales envisagées pour la section de fonctionnement s'élèvent à 18 400 € et à 102 000 M€ pour la section d'investissement,

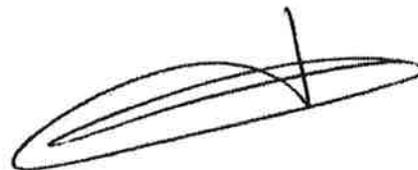
Considérant que le budget consolidé 2017 s'équilibre à 20, 292 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 63,172 M€ en recettes et en dépenses d'investissement,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE les différentes enveloppes de programmes de travaux prévus au budget primitif 2017, suivant état ci-annexé,
- VOTE une autorisation de programme de 1 M€ destinée à soutenir le programme 2017-FIPEE 21 – assorti d'un premier crédit de paiement de 300 000 €,
- AUTORISE le Président à souscrire un emprunt à hauteur de 4,5 M€ pour les travaux du Syndicat, et de 1,445 M€ pour les autres projets d'investissement du syndicat, pour une durée de 10 à 15 ans, selon les produits suivants :
  - emprunts classiques, taux fixe,
  - et/ou emprunts classiques taux variable ou révisable sans structuration,
- AUTORISE le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 4 M€ maximum,
- DECIDE d'attribuer une subvention pour le Comité des oeuvres sociales à hauteur de 18 000 €,
- DECIDE d'attribuer une subvention au profit de l'ALEC de 7 500 €,

- VOTE une subvention pour les communes (à répartir) dans le cadre des décorations de transformateurs à hauteur de 2 500 €,
- DECIDE d'attribuer une subvention au profit de l'Association Electriciens sans frontières de 22 000 €,
- VOTE un crédit de 191 400 € au titre de la participation du syndicat aux charges de fonctionnement du budget annexe IRVE,
- VOTE un crédit de 169 850 € au titre de la part de financement du syndicat au projet des bornes électriques sur le budget annexe IRVE,
- VOTE un crédit de 102 000 € au titre de la part de financement du syndicat au transfert de la station GNV sur le budget annexe GNV,
- PREND ACTE du tableau récapitulatif des emprunts contractés par le Siéml, ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Le Président du Syndicat,  
 Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44



## Enveloppes des Programmes de Travaux 2017

	Coût des Travaux Hors Taxes	Participations SIEML, FACE, ENEDIS,...	Fonds de CONCOURS
Renforcements des réseaux DP	6 917 000 €	6 917 000 €	- € 0%
Sécurisations des réseaux DP	4 492 500 €	4 492 500 €	- € 0%
Extensions BT	11 409 500 €	11 409 500 €	- € 0%
Effacements des réseaux BT et EPU	5 205 000 €	2 957 985 €	2 247 015 € 43%
Effacements des réseaux BT et EPU (11 Cnes)	11 616 230 €	8 739 550 €	2 876 680 € 25%
Rénovation EPU liée à un Renforcement	2 055 000 €	363 750 €	1 691 250 € 82%
Extension EPU	380 000 €	190 000 €	190 000 € 50%
Normalisation EPU liée à un renforcement	2 000 000 €	500 000 €	1 500 000 € 75%
Rénovation aérienne et souterraine Epu	30 000 €	7 500 €	22 500 € 75%
Mâts EPU accidentés	3 600 000 €	1 800 000 €	1 800 000 € 50%
Dépannages EPU ( <i>Fonctionnement</i> )	500 000 €	125 000 €	375 000 € 75%
	440 000 €	110 000 €	330 000 € 75%
	20 621 230 €	11 835 800 €	8 785 430 €
Entretien EPU ( <i>Fonctionnement</i> )	Coût des Travaux Hors Taxes	Participations SIEML, FACE ENEDIS,...	Contributions
	705 000 €	- €	705 000 € 100%
Extensions EP ZI / ZA	Coût des Travaux Hors Taxes	Participations SIEML, FACE, ENEDIS,...	Participations
	812 500 €	- €	812 500 € 100%
Génies civils de télécommunications et divers	3 932 910 €	- €	3 932 910 € 100%
	4 745 410 €	- €	4 745 410 €
<b>Total général</b>	<b>42 686 140 €</b>	<b>26 203 285 €</b>	<b>16 482 855 €</b>

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 88/2016**

**Objet : Programmes de travaux renforcement, sécurisation, effacement et rénovation d'éclairage public**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	ALM	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CAC	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	ALM	ALM
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTJE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	CC REGION DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROISNE Didier	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	ALM	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GALON Joseph, désigné par SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par la CAC, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, désigné par la CC de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, désigné par ALM,
- VERCHERE Jean Marc, désigné par ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, désigné par Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

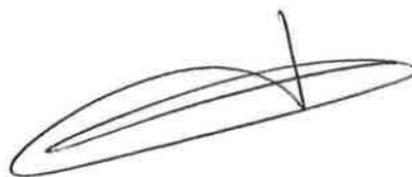
En l'absence de M. Jean-Marc VERCHERE, vice-président en charge du réseau de distribution d'électricité M. Eric TOURON, rapporteur du dossier présente l'avancement des différents programmes de travaux de renforcement, de sécurisation d'effacement et de rénovation d'éclairage public pour 2016 ainsi que les programmes prévisionnels de travaux pour l'année 2017.

- ⇒ le programme de renforcements recense 115 postes en contrainte dont seuls, ceux présentant des chutes de tension supérieures ou égales à 10,14 % seront traités au regard de l'enveloppe budgétaire de 5 500 000 M€,
- ⇒ le programme de sécurisation a été établi sur la base des attributions du FACE octroyées en 2016 de 4 492 000 €,
- ⇒ le programme d'effacement inclut :
  - un programme relatif aux communes reversant la taxe sur l'électricité au Siéml composé de 94 opérations concernant des travaux basse tension et éclairage public pour 15 100 000 € ; seules les 68 premières opérations pourront être traitées sur la base de l'enveloppe budgétaire envisagée pour 2017 de 11 600 000 € ;
  - un programme relatif aux communes percevant la taxe sur l'électricité composé de 11 opérations concernant des travaux basse tension et éclairage public pour 2 000 000 € qui toutes, seront traitées sur la base de l'enveloppe budgétaire envisagée pour 2017 ;
- ⇒ le programme d'éclairage public de rénovation enregistre 98 demandes pour un montant de travaux de 4 500 000 €. Au vu de l'enveloppe budgétaire de 3 600 000 € inscrite au budget primitif ainsi que la décision visant à prolonger le taux de participation du Siéml à 50 %, seules les 86 premières demandes pourront être traitées.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le contenu :

- du programme de renforcements des réseaux électriques pour 2017 selon l'annexe 1 ci-jointe,
- du programme d'effacements des réseaux pour 2017 selon l'annexe 2 ci-jointe,
- du programme des opérations de rénovation du réseau d'éclairage public 2017 selon l'annexe 3 ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

## PROGRAMME 2017 DE RENFORCEMENTS

## Classement par Ordre d'Urgence

N°	Commune	Poste	Chute de tension	Solution	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES
<b>Postes Saturés</b>						
1	COMBREE	P28 SQUARE	121,00	RECONSTRUCTION POSTE	27 500,00	27 500,00
2	CONTIGNE	P10 RTE SABLE	117,60	RECONSTRUCTION POSTE	11 000,00	38 500,00
3	VALANJOU	P58 PONTREAU	117,10	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	6 600,00	45 100,00
4	ECUILLE	7 ETANG	114,80	RECONSTRUCTION POSTE	68 948,00	114 048,00
5	ANDIGNE	P8 PICOULIERE	113,00	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	10 120,00	124 168,00
6	FREIGNE	P61 FAVRE	112,00	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	10 120,00	134 288,00
7	ALLONNES	P57 Landes	111,50	RECONSTRUCTION POSTE	17 826,60	152 114,60
8	St MATHURIN S/LOIRE	I9 MONTCLERUES	111,20	RECONSTRUCTION POSTE	47 635,50	199 750,10
9	St REMY EN MAUGES	P.29 CHOISIERE	110,50	RECONSTRUCTION POSTE	11 000,00	210 750,10
10	St JEAN DES MAUVRETS	P 7 ST ALMAND	108,70	RECONSTRUCTION POSTE	62 425,00	273 175,10
<b>Départs Saturés</b>						
11	SOULAINES S'AUBANCE	P7 baluères	104,60	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	71 500,00	344 675,10
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; 20%</b>						
12	BEAUFORT EN ANJOU	P9 PAINGAUDIERE	26,00	POSTE NOUVEAU H61	45 100,00	389 775,10
13	LOUROUX BECONNAIS	P07 BESERIE	23,68	POSE PRCS + RENF BT	165 000,00	554 775,10
14	BOURG D'IRE	P37 Plinneraie	21,24	RENFORCEMENT BT AERIEN	29 758,30	584 533,40
15	BRISSARTHE	P5 PRE	20,30	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	105 622,00	690 155,40
16	CHEMILLE EN ANJOU	P6 FRAPPINIÈRE	20,00	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	132 506,00	822 661,40
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; = 18%</b>						
17	SERMAISE	3 TOUZETERIE	19,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	48 643,10	871 304,50
18	St AUGUSTIN DES BOIS	P32 MONTILETS	18,40	RENFORCEMENT BT AERIEN	101 590,50	972 895,00
19	CHIGNE	P14 GERIE	18,30	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	113 623,40	1 086 518,40
20	CLERE S/ LAYON	P18 PERRINE	18,27	RENFORCEMENT BT AERIEN	37 400,00	1 123 918,40
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; = 15%</b>						
21	St MARTIN DU BOIS	P11 PORTHERIE	17,83	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	109 260,80	1 233 179,20
22	COMBREE	P 5 JUPILLE	17,40	RENFORCEMENT BT AERIEN	26 341,70	1 259 520,90
23	BOTZ EN MAUGES	P. 11 Touche	16,84	POSTE NOUVEAU H61	71 500,00	1 331 020,90
24	HOTELLERIE DE FLEE	P6 pinarderie	16,82	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	99 764,50	1 430 785,40
25	ARMAILLE	P2 HOMMAIE	16,56	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	66 000,00	1 496 785,40
26	COURCHAMPS	P2 EGLISE	16,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	47 542,00	1 544 327,40
27	MONTREVAULT SUR EVRE	P0061 BLANDINIÈRE	16,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	27 083,10	1 571 410,50
28	MOZE SUR LOUET	P 46 rue du Bois	15,87	POSTE NOUVEAU H61	46 200,00	1 617 610,50
29	VERRIE	P02 BEAUCHERON	15,27	RENFORCEMENT BT AERIEN	9 839,50	1 627 450,00
30	SAVENNIERES	15 COULÉE DE SERRANT	15,07	RENFORCEMENT BT AERIEN	18 023,50	1 645 473,50
31	DAUMERAY	49 GILOTIERE	15,03	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	110 421,30	1 755 894,80
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; = 12%</b>						
32	BAUGE EN ANJOU	P 3 TREMBLAY	14,70	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	91 120,15	1 847 014,95
33	BRAIN S/ LONGUENEE	P7 OUVRIÈRE	14,39	RENFORCEMENT BT AERIEN	31 766,90	1 878 781,85
34	VAUCHRETIEN	P12 CLOS GUENET	14,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	16 661,70	1 895 443,55
35	CLERE S/ LAYON	P2 BROSSAY	13,90	RENFORCEMENT BT AERIEN	30 250,00	1 925 693,55
36	VIVY	P28 SAUVAGEOT	13,90	RENFORCEMENT BT AERIEN	40 596,60	1 966 290,15
37	BOURG D'IRE	P27 HOUSSAYE	13,58	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	10 120,00	1 976 410,15
38	SALLE ET CHAPELLE AUBRY	P31 CLOS GIRON	13,25	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00	2 014 910,15
39	MARIGNE	P 29 CHAILLE	13,22	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	67 353,00	2 082 263,15
40	St JEAN DES MAUVRETS	P 1 BOURG	13,16	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	63 013,50	2 145 276,65
41	LES BOIS D'ANJOU	P16 MAIS NEUVE	13,13	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	112 433,20	2 257 709,85
42	BELLEVIGNE EN LAYON	P2 FRAPILLONNIÈRE	12,82	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	73 802,85	2 331 512,70
43	VILLEDIEU LA BLOUERE	P. 1 Méranderies	12,54	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	118 852,80	2 450 365,50
44	St AUBIN DE LUIGNE	P30 LES BARRES	12,51	POSTE NOUVEAU PRCS + RENF BT	275 000,00	2 725 365,50
45	MEMBROLLE S/LONGUENEE	6 VALLIERE	12,16	RENFORCEMENT BT AERIEN	66 169,40	2 791 534,90
46	LONGUENEE EN ANJOU	5 RONDIÈRE	12,06	RENFORCEMENT BT AERIEN	37 165,70	2 828 700,60
47	VAUCHRETIEN	P. 8 Sourguinerie	12,03	RENFORCEMENT BT AERIEN	10 725,00	2 839 425,60
48	St GEORGES S/LOIRE	P70 FONTAINE BENET	12,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	16 500,00	2 855 925,60
49	CHAPELLE ST FLORENT	P10 BOURG PAILLOU	12,00	POSTE NOUVEAU H61	42 900,00	2 898 825,60
50	ROCHFORT S/ LOIRE	P 20 POILANERIE	12,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	34 793,00	2 933 618,60
51	VAUDELNAY	P2 BAUGE	12,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	43 847,10	2 977 465,70
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; = 10%</b>						
52	CHATELAIS	P5 GUENIERE	11,95	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	10 120,00	2 987 585,70
53	CHEMILLE EN ANJOU	P0017 BREIL	11,89	RENFORCEMENT BT AERIEN	32 453,30	3 020 039,00
54	RABLAY S/ LAYON	P3 GIRARDIERE	11,77	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	48 746,50	3 068 785,50
55	COSSE D'ANJOU	P 10 BILANGE	11,69	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	128 700,00	3 197 485,50
56	LONGUENEE EN ANJOU	3 CARRIERES	11,63	RENFORCEMENT BT AERIEN	55 172,70	3 252 658,20
57	MARIGNE	P7 LA CONTINIÈRE	11,52	RENFORCEMENT BT AERIEN	47 217,50	3 299 875,70
58	SCEAUX D'ANJOU	P3 LAUNAY	11,49	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	87 677,70	3 387 553,40
59	CHEVIRE LE ROUGE	P 31 VEILLIERES	11,48	RENFORCEMENT BT AERIEN	37 352,70	3 424 906,10
60	BAUGE EN ANJOU	P39 PT MOULIN	11,40	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	121 851,40	3 546 757,50
61	CHAMPTOCE S/ LOIRE	P28 MALNOUE	11,40	POSTE NOUVEAU H 61 + RENFORCEMENT BT	155 870,00	3 702 627,50
62	ECHÉMIRE	P14 GALLEBOUCHERE	11,39	RENFORCEMENT BT AERIEN	39 168,80	3 741 796,30
63	BEAULIEU SUR LAYON	P0004 LANDES	11,38	RENFORCEMENT BT AERIEN	15 876,30	3 757 672,60
64	VARENNES S/ LOIRE	P19 rue de Chavigny	11,20	RENFORCEMENT BT AERIEN	27 857,50	3 785 530,10
65	CONCOURSON S/ LAYON	P 13 CORBINEAU	11,16	RENFORCEMENT BT AERIEN	19 081,70	3 804 611,80
66	FREIGNE	P16 CLAIRAIE	11,11	POSE PRCS + RENF BT	137 500,00	3 942 111,80
67	St SATURNIN S/LOIRE	P20 BROSSAY	11,00	POSTE NOUVEAU H61	41 360,00	3 983 471,80
68	SOLAIRE ET BOURG	7 CHENAIE	10,93	RENFORCEMENT BT AERIEN	20 456,70	4 003 928,50
69	MARTIGNE BRIAND	P6 MOULIN TURQUAIS	10,88	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	60 500,00	4 064 428,50
70	MIRE	P37 GRIPOIL	10,84	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	19 800,00	4 084 228,50
71	FENEU	I4 BELLANGERIES	10,83	RENFORCEMENT BT AERIEN	21 645,80	4 105 874,30
72	BRISSARTHE	P 14 VALLÉE	10,80	RENFORCEMENT BT AERIEN	32 114,50	4 137 988,80
73	AUVERSE	P 3 GIRAUDIÈRE	10,79	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	68 178,00	4 206 166,80
74	FAVERAYE MACHELLES	P3 GRAND ASSAY	10,74	RENFORCEMENT BT AERIEN	36 300,00	4 242 466,80
75	MEIGNANNE	I1 JOUFFLINIERE	10,72	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	75 152,00	4 317 618,80

N°	Commune	Poste	Chute de tension	Solution	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES
76	VARENNES S/ LOIRE	P48 CARROI PLONGEON	10,70	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	79 770,90	4 397 389,70
77	St AUBIN DE LUIGNE	P.10 Binotiere	10,65	MUTATION DE TRANSFORMATEUR + RENF BT	28 600,00	4 425 989,70
78	CHAMPTOCEAUX	P58 HOUSSAYE	10,63	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	5 500,00	4 431 489,70
79	JUBAUDIERE	P13 MAUDIERE	10,60	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	71 500,00	4 502 989,70
80	St LAURENT DE LA PLAINE	P29 GRANDE LANDE	10,58	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	46 200,00	4 549 189,70
81	COSSE D'ANJOU	P9 CARROIR	10,51	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	38 500,00	4 587 689,70
82	BRAIN S/ ALLONNES	P 15 TAVELLIERES	10,51	RENFORCEMENT BT AERIEN	40 595,50	4 628 285,20
83	TILLIERES	P 1 MAIRIE	10,49	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	118 800,00	4 747 085,20
84	VERNANTES	P 13 Gare	10,48	RENFORCEMENT BT AERIEN	47 859,90	4 794 945,10
85	JARZE	3 ORSETY	10,47	RENFORCEMENT BT AERIEN	20 871,40	4 815 816,50
86	ROU MARSON	P10 MASSE	10,45	RENFORCEMENT BT AERIEN	109 417,00	4 925 233,50
87	DISTRE	P 19 CAVE GROLLEAU	10,41	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	58 415,50	4 983 649,00
88	SARRIGNE	P. RICORDIERES	10,41	RENFORCEMENT BT AERIEN	48 021,60	5 031 670,60
89	BAUNE	P4 CAILLARDIERE	10,34	RENFORCEMENT BT AERIEN	15 768,50	5 047 439,10
90	RAIRIES	17 BUTTES	10,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	10 902,10	5 058 341,20
91	CHALLAIN LA POTHERIE	P13 MIN DAUPHIN	10,28	RENFORCEMENT BT AERIEN	44 000,00	5 102 341,20
92	MONTILLIERS	P7 TARTIN	10,26	RENFORCEMENT BT AERIEN	5 500,00	5 107 841,20
93	JARZE	8 GIRARDIERE	10,23	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 420,80	5 146 262,00
94	DAUMERAY	41 GRANDES VARENNES	10,21	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 893,80	5 185 155,80
95	CHAMPTOCEAUX	P14 MAIRIE	10,20	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	72 600,00	5 257 755,80
96	YZERNAY	P12 HAYE	10,20	POSE PRCS + BASSE TENSION AERIENNE	115 500,00	5 373 255,80
97	POITEVINIERE	P. 23 Bec Oiseau	10,20	RENFORCEMENT BT AERIEN	16 500,00	5 389 755,80
98	CHAMBELLAY	P9 CROIX	10,14	POSTE NOUVEAU	127 917,90	5 517 673,70
99	BOURG D'IRE	P19 BOURIGALE	10,13	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00	5 556 173,70
100	SAVENNIERES	16 VERDETTE	10,12	RENFORCEMENT BT AERIEN	23 618,10	5 579 791,80
101	COURLEON	P 4 PELOUSE	10,12	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	62 377,70	5 642 169,50
102	CHATELAIS	P10 CIMETIERE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	27 819,00	5 669 988,50
103	VEZINS	P. 28 Maillarderie	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	27 500,00	5 697 488,50
104	CHAPELLE S/ OUDON	P15 PINEAU	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	37 361,50	5 734 850,00
105	JUVARDEIL	P17 FRIANDIERE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	44 000,00	5 778 850,00
106	TOUTLEMONDE	P9 BENESTIERE	10,00	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	14 300,00	5 793 150,00
107	VARENNE	P. 17 AIREAU	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	11 000,00	5 804 150,00
108	DENEZ	P11 MOULIN MORONNE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	110 000,00	5 914 150,00
109	St MARTIN DU BOIS	P5 GRDE HAIE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	36 811,50	5 950 961,50
110	BRAIN S/ ALLONNES	P03 BONNEVEAU	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	35 475,00	5 986 436,50
111	DENEZE SOUS LE LUDE	P21 GUENILLERE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	66 000,00	6 052 436,50
112	MOULIHERNE	P28 BEAUREGARD	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	26 635,40	6 079 071,90
113	NOYANT LA GRAVOYERE	P 10 BOIS 1	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	75 020,00	6 154 091,90
114	SOULAINES S/AUBANCE	P 7 halûtres	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	44 000,00	6 198 091,90
115	St GEORGES DES SEPT VOIES	P 6 NIDEVELLE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 055,00	6 220 146,90

**PROGRAMME 2017 EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE  
ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

COMMUNES	SITES	N° OPERATION	SOMME DES TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune
<b>COMMUNES REVERSANT LA TAXE SUR L'ELECTRICITE</b>					
TREMENTINES	Place du Dr Fruchaud	355,16,02	71 300,00	71 300,00	28 520,00
LOIRE AUTHION (BRAIN SUR L'AUTHION)	Rue Azema Billa	307,16,02	106 370,00	177 670,00	21 274,00
ST SATURNIN SUR LOIRE	Rte de Saumur (Tranche 2)	318,16,01	71 540,00	249 210,00	28 616,00
DAUMERAY	Rue de la Fraternité	119,15,06	29 198,85	278 408,85	11 679,54
LYS HAUT LAYON (ST HILAIRE DU BOIS)	Rue Mabilais Tranche C	373,16,08	118 226,00	396 634,85	47 290,40
DISTRE	Rue Cave Grolleau	123,15,05	147 139,20	543 774,05	58 855,68
OREE D'ANJOU (DRAIN)	Rue de la Libération, rue Chenouard et rue Abbé Bricard	126,15,02	250 170,00	793 944,05	50 034,00
CANDE	Rue Firmin Tortiger	054,16,03	226 800,00	1 020 744,05	90 720,00
CHEMILLE EN ANJOU (STE CHRISTINE)	Rues de la Fontaine et des Vignes	268,14,01	123 904,00	1 144 648,05	24 780,80
MONTREUIL JUIGNE	Rue René Bazin Phase 2	214,15,06	27 000,00	1 171 648,05	10 800,00
SEVREMOINE (ROUSSAY)	Rue Principale 2ème Tr,	301,16,08	95 190,00	1 266 838,05	38 076,00
LE LION D'ANGERS	Rue des 3 Piliers	176,16,06	80 812,50	1 347 650,55	32 325,00
LYS HAUT LAYON (ST HILAIRE DU BOIS)	Place Tual Tranche E	373,16,07	222 800,00	1 570 450,55	89 120,00
VERRIERES EN ANJOU (ST SYLVAIN D'ANJOU)	Rue H. Brault	323,16,10	108 405,00	1 678 855,55	21 681,00
TESSOUALLE (LA)	Chemin de la Prairie	343,15,04	115 020,00	1 793 875,55	23 004,00
POSSONNIERE (LA)	avenue de la Gare	247,14,08	266 000,00	2 059 875,55	53 200,00
ETRICHE	Rue Charles de Gaulle et Place Croix Verte	132,14,04	213 850,00	2 273 725,55	42 770,00
VILLEVEQUE	Rue de l'Enclose	377,16,02	133 274,00	2 406 999,55	26 654,80
ST JEAN DES MAUVRETS	Rue St Almand	290,14,05	420 230,00	2 827 229,55	168 092,00
LE LION D'ANGERS (ANDIGNE)	Rues St Aubin et de la Libération	176,16,08	120 510,00	2 947 739,55	24 102,00
CORNUAILLE (LA)	Rues de la Fontaine et du Genêt	108,16,02	204 500,00	3 152 239,55	40 900,00
MURS ERIGNE	Rue du Grand Pressoir	223,16,09	237 145,00	3 389 384,55	94 858,00
COURCHAMPS	Rue de Miherve	113,16,02	96 155,00	3 485 539,55	19 231,00
LOIRE -AUTHION (ST MATHURIN SUR LOIRE)	Levée du Roi René	307,15,02	172 100,00	3 657 639,55	68 840,00
CHEMILLE EN ANJOU (SALLE DE VIHIERES)	Traversée RD 756	092,16,19	549 775,00	4 207 414,55	109 955,00
ST MARTIN DE LA PLACE	Entrée du Bourg rue des Turcies	304,16,02	103 890,00	4 311 304,55	20 778,00
SEVREMOINE (ST CRESPIEN SUR MOINE)	Rue du Fief d'Arres	273,14,01	49 000,00	4 360 304,55	9 800,00
SEVREMOINE (LE LONGERON)	Rue du Val de Sèvre	301,16,02	217 110,00	4 577 414,55	43 422,00
FONTEVRAUD L'ABBAYE	Rue St Mainboeuf	140,16,01	211 780,00	4 789 194,55	42 356,00
ST PHILBERT DU PEUPLE	Rue d'Anjou (côté Longué)	311,16,02	67 045,00	4 856 239,55	26 818,00
BEAUPREAU EN MAUGES (ST PHILBERT EN MAUGES)	rue des Tisserands	023,16,16	187 858,00	5 044 097,55	37 571,60
BEAUFORT EN ANJOU (GEE)	Rte de Mazé	147,14,01	57 270,00	5 101 367,55	11 454,00
POUANCE	Centre Ville	248,16,03	549 870,00	5 651 237,55	109 974,00

COMMUNES	SITES	N° OPERATION	SOMME DES TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune
SEVREMOINE (LE LONGERON)	Rue de la Boisselle	301,16,09	222 640,00	5 873 877,55	89 056,00
SEVREMOINE (ST MACAIRE EN MAUGES)	Rue Pasteur et rue de Vendée	301,16,21	382 340,00	6 256 217,55	76 468,00
SEVREMOINE (ST CRESPIEN SUR MOINE)	Rue de Bretagne	301,16,07	73 710,00	6 329 927,55	14 742,00
GENNES VAL DE LOIRE (Genness)	Rue du Moulin	149,16,02	55 725,00	6 385 652,55	22 290,00
BELLEVIGNE EN LAYON (FAVERAYE MACHELLES)	Place de l'Eglise	345,16,04	61 358,00	6 447 010,55	24 543,20
BOUILLE MENARD	Rue de la Mairie	036,16,01	121 300,00	6 568 310,55	24 260,00
BELLEVIGNE EN LAYON (FAYE D'ANJOU)	Traversée de Mont Séquence 1 et 2	345,16,07	195 450,00	6 763 760,55	78 180,00
BELLEVIGNE EN LAYON (FAYE D'ANJOU)	Traversée de Mont Séquence 3	345,16,08	123 945,00	6 887 705,55	49 578,00
MONTREVAULT SUR EVRE (SALLE ET CHAPELLE AUBRY)	Rue de la Forge	324.15.01	62 200,00	6 949 905,55	12 440,00
MONTREVAULT SUR EVRE (SALLE ET CHAPELLE AUBRY°)	Rue du Jousselin	324.15.02	156 820,00	7 106 725,55	31 364,00
MAZIERES EN MAUGES	Allée des Roses	195.14.03	66 000,00	7 172 725,55	13 200,00
BOURG D'IRE	Rue du Tremblay	037,16,01	132 345,00	7 305 070,55	26 469,00
DOUE LA FONTAINE	Rue Napoléon	125,16,08	39 478,00	7 344 548,55	7 895,60
BEAUPREAU EN MAUGES (ANDREZE)	Rue du Pont Marais	006,15,02	226 250,00	7 570 798,55	45 250,00
BEAUPREAU EN MAUGES (LA POITEVINIERE)	rue des Deux Croix	023,16,12	84 214,00	7 655 012,55	16 842,80
COMBREE	Rue du Val de Loire	103,15,04	70 085,00	7 725 097,55	14 017,00
BROC	Centre Bourg	052,16,01	655 185,00	8 380 282,55	262 074,00
LONGUE JUMELLES	Rue des Champs Renault	180,16,06	177 465,00	8 557 747,55	35 493,00
LONGUE JUMELLES	Route de Blou	180,16,09	86 515,00	8 644 262,55	17 303,00
VILLEMOSAN	Rue du Moulin (D51)	376.15.05	325 000,00	8 969 262,55	65 000,00
BEGROLLES EN MAUGES	Rue des Landes	027,15,03	46 220,00	9 015 482,55	9 244,00
SEVREMOINE (ST ANDRE DE LA MARCHE)	Rues du Bocage et de Vendée	301,16,19	267 175,00	9 282 657,55	53 435,00
NOELLET	Rues de la Pihalaie et de la Butte	226,14,04	196 473,00	9 479 130,55	39 294,60
BRISSAC QUINCE	Chemin de St Blaise	050,12,02	254 090,00	9 733 220,55	101 636,00
SAVENNIERES	Rue de la Croix Tout Blanc	329,16,04	249 377,00	9 982 597,55	99 750,80
MARCE	Rues Principale et St Léonard	188,16,01	102 138,00	10 084 735,55	20 427,60
LE LION D'ANGERS	Rue A, Bouvet	176,16,07	69 995,00	10 154 730,55	13 999,00
OREE D'ANJOU (SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT)	Rue de l'Ilette	320.14.03	134 580,00	10 289 310,55	26 916,00
CHIGNE	Centre Bourg (Tranche 1)	098,16,01	322 615,00	10 611 925,55	64 523,00
CHEMILLE EN ANJOU (TOURLANDRY)	Route de Vezins	351.15.02	140 040,00	10 751 965,55	56 016,00
TOUTLEMONDE	Rue Formon	352,16,04	106 260,00	10 858 225,55	21 252,00
DOUE LA FONTAINE	Place P, et M, Curie	125,16,11	93 000,00	10 951 225,55	18 600,00
BEAUPREAU EN MAUGES (VILLEDIEU LA BLOUERE)	Rue d'Anjou	023,16,17	307 630,00	11 258 855,55	61 526,00
LOUROUX BECONNAIS (Le)	Rue de la Cornuaille	183,16,08	164 400,00	11 423 255,55	32 880,00
NOYANT LA GRAVOYERE	Rue Constant Gérard	229.16.02	102 465,00	11 525 720,55	20 493,00

Liste d'attente

COMMUNES	SITES	N° OPERATION	SOMME DES TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune
LYS HAUT LAYON (VIHIERS - LE VOIDE)	Rue des Lys	373,16,09	169 206,00	11 694 926,55	67 682,40
RAIRIES (LES)	Route de Durtal	257,16,02	259 200,00	11 954 126,55	103 680,00
BRAIN SUR ALLONNES	Rue de Tourzel	041,11,005	93 745,00	12 047 871,55	18 749,00
MAY SUR EVRE	Rue Chanoine Tesseidre	193,15,05	57 580,00	12 105 451,55	11 516,00
TURQUANT	Rues secteur Beau	358.14.02	163 162,00	12 268 613,55	65 264,80
OREE D'ANJOU (Liré)	rue de la Libération (Les Fourneaux)	069,16,17	77 000,00	12 345 613,55	30 800,00
ST CLEMENT DES LEVEES	Route de Saumur	272.15.06	302 420,00	12 648 033,55	60 484,00
MONTSOUREAU	rue des Moulins	219.11.02	77 120,00	12 725 153,55	15 424,00
JUIGNE SUR LOIRE	Chemin Carinière	167,15,04	33 500,00	12 758 653,55	13 400,00
BECON LES GRANITS	Rue des Marronniers	026,16,03	106 800,00	12 865 453,55	21 360,00
ROSIERS SUR LOIRE	rue Lise Coquillon	261.16.02	69 530,00	12 934 983,55	13 906,00
BECON LES GRANITS lié au Renft,	Rue de la Dagonnière	026,15,10	21 433,28	12 956 416,83	4 286,66
LYS HAUT LAYON (NUEIL SUR LAYON)	Rue du Châtelier	232.15.02	124 500,00	13 121 866,83	49 800,00
MONTREVAULT SUR EVRE (FIEF SAUVIN)	Rue de l'Evre	218,16,18	70 252,00	13 192 118,83	14 050,40
CHALONNES SUR LOIRE	Place St Maurille	063,16,08	100 000,00	13 292 118,83	20 000,00
CHAZE HENRY	Rue des Ecoles	088,16,01	38 975,00	13 331 093,83	15 590,00
HOTELLERIE DE FLEE	Rue des Tilleuls	158,16,02	106 190,00	13 437 283,83	21 238,00
THORIGNE D'ANJOU	Rue et Square St Martin	344,14,02	211 080,00	13 648 363,83	42 216,00
BEAUFORT EN ANJOU (BEAUFORT)	Rue du Dr. Grimoux	221,16,05	170 240,50	13 818 604,33	68 096,20
DOUE LA FONTAINE	Rue de la Motte	125,16,12	102 500,00	13 921 104,33	41 000,00
FENEU	Rte d'Epinaud rue de l'Eglise	135,16,03	134 849,00	14 055 953,33	26 969,80
MONTREVAULT SUR EVRE (MONTREVAULT)	Rue Arthur Gibouin 1ère T	218.15.03	219 100,00	14 275 053,33	43 820,00
NEUILLE	rue du Murier	224,13,02	100 925,00	14 375 978,33	40 370,00
NUAILLE	Rue de la Libération	231,16,02	204 300,00	14 580 278,33	40 860,00
OREE D'ANJOU (CHAMPTOCEAUX)	Rue Jean V	069.15.05	230 710,00	14 810 988,33	46 142,00
LE LION D'ANGERS	Boulevard Halligon	176,15,09	256 755,00	15 067 743,33	51 351,00
<b>SOUS TOTAUX</b>			<b>15 067 743,33</b>		<b>4 058 447,68</b>

**COMMUNES NE REVERSANT PAS LA TAXE SUR L'ELECTRICITE**

<u>Compétence EP transférée</u>					
BAUGE EN ANJOU (Echemiré)	RD 766 rue Principale	018,16,10	289 160,00	289 160,00	236 370,00
BAUGE EN ANJOU	Chemin de la Grande Maison	018,16,05	287 441,00	576 601,00	231 992,25
BAUGE EN ANJOU (Le Guédéniau)	Centre Bourg (tranche 1) place des Tilleuls et rue du Lavoir	157.15.01	142 680,00	719 281,00	114 967,50
PONTS DE CE (LES )	Carrefour avenue de l'Europe et rue David d'Angers	246,16,02	100 200,00	819 481,00	83 325,00
SEGRE	Centre Ville Phase 1	331,16,05	461 300,00	1 280 781,00	375 100,00

COMMUNES	SITES	N° OPERATION	SOMME DES TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune
MONTREUIL BELLAY	Rue Porte St Jean	215,16,05	190 130,00	1 470 911,00	152 785,00
				1 470 911,00	
ANGERS	Rue André Gardot	007,16,36	46 000,00	1 516 911,00	39 250,00
ANGERS	rue Guérin	007,16,41	60 200,00	1 577 111,00	47 375,00
SAUMUR	Rue de l'Ile Neuve (Partie Sud)	328,16,02	74 350,00	1 651 461,00	58 137,50
SAUMUR	Rues de l'Ancienne Gare et de l'Ile	328,16,03	159 650,00	1 811 111,00	127 575,00
SAUMUR	Rue de l'Ile Neuve (Partie Nord)	328,16,04	51 800,00	1 862 911,00	40 987,50
SAUMUR	Rue de Clairfond	328,16,05	29 700,00	1 892 611,00	23 462,50
				1 973 361,00	
<b>SOUS TOTAUX</b>			1 973 361,00		1 531 327,25
			17 041 104,33		5 589 774,93

**PROGRAMME 2017 DES OPERATIONS DE RENOVATION  
DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Classement par ordre d'arrivée des demandes

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>Montant travaux (net de taxe)</b>	<b>Taux du fonds de concours demandé</b>	<b>Montant fonds de concours demandé à la collectivité</b>
BREZE	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE (CHARCE ST ELLIER)	12 000,00 €	50%	6 000,00 €
CHEFFES SUR SARTHE	25 000,00 €	50%	12 500,00 €
COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHOLETAISE	100 000,00 €	50%	50 000,00 €
DOUE LA FONTAINE TEPCV	160 000,00 €	25%	40 000,00 €
ETRICHE	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
JARZE VILLAGES	25 000,00 €	50%	12 500,00 €
LION D'ANGERS (le)	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
LYS HAUT LAYON (TANCOIGNE)	2 000,00 €	50%	1 000,00 €
NOYANT LA GRAVOYERE	17 000,00 €	50%	8 500,00 €
OREE D'ANJOU (CHAMPTOCEAUX)	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
SAUMUR AGGLO	42 000,00 €	75%	31 500,00 €
VILLEBERNIER	14 000,00 €	50%	7 000,00 €
SAINT MARTIN DE LA PLACE	25 000,00 €	50%	12 500,00 €
SEVREMOINE (LA RENAUDIÈRE)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
SEVREMOINE (LE LONGERON)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
SEVREMOINE (MONTFAUCON MONTIGNE)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
SEVREMOINE (ROUSSAY)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
SEVREMOINE (SAINT ANDRE DE LA MARCHE)	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
SEVREMOINE (SAINT CRESPIN SUR MOINE)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
SEVREMOINE (SAINT GERMAIN SUR MOINE)	24 000,00 €	50%	12 000,00 €
SEVREMOINE (SAINT MACAIRE EN MAUGES)	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
SEVREMOINE (TILLIERES)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
SEVREMOINE (TORFOU)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
SAINT JEAN DES MAUVRETS	10 000,00 €	50%	5 000,00 €
TESSOUALLE (la)	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
BELLEVIGNE EN LAYON (FAYE D'ANJOU)	20 000,00 €	50%	12 500,00 €
TREMENTINES	80 000,00 €	50%	40 000,00 €
CORON	46 000,00 €	50%	23 000,00 €
BELLEVIGNE EN LAYON (THOUARCE)	45 000,00 €	50%	22 500,00 €
CORZE	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
VERGONNES	7 200,00 €	50%	3 600,00 €
CC LOIR ET SARTHE	4 200,00 €	50%	2 100,00 €
MAZE MILON	16 000,00 €	50%	8 000,00 €
VARRAINS	24 000,00 €	50%	12 000,00 €
SAINT LEGER SOUS CHOLET	68 000,00 €	50%	34 000,00 €
BOUILLE MENARD	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	38 000,00 €	50%	19 000,00 €
CHENILLE CHAMPTEUSSE	3 600,00 €	50%	1 800,00 €
LONGUE JUMELLES	140 000,00 €	50%	70 000,00 €
BREILLE LES PINS (la)	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
VERNANTES	7 200,00 €	50%	3 600,00 €
BEGROLLES EN MAUGES	60 000,00 €	50%	30 000,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	200 000,00 €	50%	100 000,00 €
TOUTLEMONDE	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
CHALONNES SUR LOIRE	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
MOZE SUR LOUET	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
ANGRIE	37 000,00 €	50%	18 500,00 €
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	10 000,00 €	50%	5 000,00 €

SAINT JUST SUR DIVE	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (AVRILLE)	18 000,00 €	75%	13 500,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (BOUCHEMAINE)	59 326,39 €	50%	29 663,20 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (BRIOLLAY)	40 000,00 €	50%	20 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (CANTENAY-EPINARD)	24 000,00 €	50%	12 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (les PONTS-DE-CE)	138 402,83 €	75%	103 802,12 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (LONGUENEE-EN-ANJOU)	8 000,00 €	50%	4 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (MONTREUIL-JUIGNE)	100 000,00 €	50%	50 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (MURS-ERIGNE)	23 400,00 €	50%	11 700,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (PLESSIS-GRAMMOIRE)	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (SARRIGNE)	4 000,00 €	50%	2 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (SAVENNIERES)	60 000,00 €	50%	30 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (SOUCELLES)	12 000,00 €	50%	6 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (SOULAIRE-ET-BOURG)	12 000,00 €	50%	6 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (ST-BARTHELEMY-D'ANJOU)	80 000,00 €	50%	40 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (ST-JEAN-DE-LINIERES)	15 000,00 €	50%	7 500,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (ST-LAMBERT-LA-POThERIE)	15 000,00 €	50%	7 500,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (ST-LEGER-DES-BOIS)	18 500,00 €	50%	9 250,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (VILLEVEQUE)	42 000,00 €	50%	21 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE VERRIERES-EN-ANJOU)	100 000,00 €	50%	50 000,00 €
JUIGNE SUR LOIRE	17 000,00 €	50%	8 500,00 €
ALLONNES	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
INGRANDES LE FRESNE	32 000,00 €	50%	16 000,00 €
SEGUINIÈRE (la)	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
MONTREUIL BELLAY	29 000,00 €	75%	21 750,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE (SAINT REMY EN MAUGES)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
OREE D'ANJOU (SAINT LAURENT DES AUTELS)	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
CHANTELOUP LES BOIS	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
MONTILLIERS	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
OREE D'ANJOU (SAINT CHRISTOPHE LA COUPERIE)	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
VARENNES SUR LOIRE	29 400,00 €	50%	14 700,00 €
RAIRIES (les)	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
MORANNES SUR SARTHE	25 200,00 €	50%	12 600,00 €
BEAULIEU SUR LAYON	15 000,00 €	50%	7 500,00 €
LOIRE AUTHION	240 000,00 €	50%	120 000,00 €
MAUGES SUR LOIRE	400 000,00 €	50%	200 000,00 €
CHAMBELLAY	8 000,00 €	50%	4 000,00 €
MAY SUR EVRE (le)	60 000,00 €	50%	30 000,00 €
ROU MARSON	4 600,00 €	50%	2 300,00 €
BEAUFORT EN ANJOU	60 000,00 €	50%	30 000,00 €
SAINT GEORGES SUR LOIRE	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	400 000,00 €	50%	200 000,00 €
VEZINS	8 000,00 €	50%	4 000,00 €
CANDE	32 000,00 €	50%	16 000,00 €
ERDRE EN ANJOU	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
NOYANT	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
THORIGNE D'ANJOU	20 000,00 €	50%	10 000,00 €
TIERCE	46 500,00 €	50%	23 250,00 €
	<b>4 498 529,22 €</b>		<b>2 268 615,32 €</b>

\* Dans le cadre du TEPCV Synergies Douessines , 25% des travaux financés par les aides du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

PROGRAMMES DE TRAVAUX RENFORCEMENT-SECURISATION-EFFACEMENT ET RENOVATION EP

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** DELCO8Y88 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO8Y88-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 89/2016**

**Objet : Prorogation de la mesure de soutien à la rénovation de l'éclairage public**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	ALM	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CAC	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	ALM	ALM
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTJE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	CC REGION DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROISNE Didier	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	ALM	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GALON Joseph, désigné par SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par la CAC, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, désigné par la CC de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, désigné par ALM,
- VERCHERE Jean Marc, désigné par ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, désigné par Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

M. TOURON, vice-président en charge de l'éclairage public, rappelle que le plan stratégique 2015-2020 préconise un rythme de travaux annuel à hauteur de 3,6 M€, jusqu'à la fin de l'année 2019, afin d'engager les travaux de rénovation du parc. Il subsiste en effet 18 500 lanternes équipées de lampes de type ballon fluorescent, déjà interdites à la commercialisation depuis avril 2015.

Considérant que des travaux de rénovation sont nécessaires au vu des évolutions réglementaires dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et de la préservation de l'environnement,

Considérant que le Siéml ne pourra plus assurer, à la fin 2019, le remplacement des lampes ballon fluorescent avec des coûts maîtrisés,

Considérant que le règlement financier avait fait l'objet de modifications applicables jusqu'à la fin de l'année 2016 afin que le Siéml favorise, avec un soutien à hauteur de 50 %, les rénovations ciblées sur les lanternes équipées de lampes ballon fluorescent et sur les lanternes de type boule,

Vu la délibération du Comité syndical n°19/2015 du 16 juin 2015, adoptant le plan stratégique éclairage 2015-2020 et la modification du règlement financier afférent,

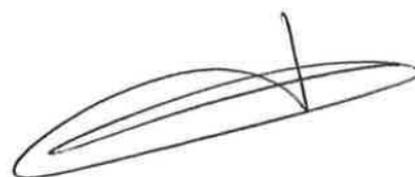
Vu la délibération n° 38/2016 du 26 avril 2016 relative à la modification des règlements financiers du Siéml,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- DE MAINTENIR l'effort de rénovation du parc d'éclairage public géré pour le compte des collectivités adhérentes sur l'année 2017,
- DE PROROGER le dispositif de soutien financier du Siéml à hauteur de 50 %, en dérogation au règlement financier validé le 26 avril 2016 devant entrer en vigueur le 1er janvier 2017,
- D'APPLIQUER aux travaux de rénovation du réseau d'éclairage public, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, les fonds de concours suivants :

Types d'opération	Fonds de concours demandé à la collectivité	Modalités particulières
<p>4 - Travaux de rénovation du réseau d'éclairage public remplissant les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lanternes existantes à remplacer sont équipées de lampes de type « ballon fluo » ou sont de type « boule »</li> <li>• Les nouvelles lanternes seront choisies parmi une liste de lanternes classées « VERTUEUSES » selon le barème d'évaluation du SIEML</li> <li>• Le SIEML sera le bénéficiaire des certificats d'économies d'énergies liés à ces travaux de rénovation</li> </ul>	<p>50 % du montant HT des travaux 75% pour collectivités percevant directement la TCCFE*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de versement d'un premier versement de 30% sur présentation d'un certificat d'engagement des travaux (démarrage des travaux)</li> <li>• Demande de versement d'un deuxième acompte de 80% (déduction faite du premier acompte de 30%) sur présentation d'un certificat d'achèvement physique des travaux à hauteur de 80%)</li> <li>• Demande de versement du solde sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux</li> </ul>
<p>5 - Autres travaux de rénovation du réseau d'éclairage public</p>	<p>75 % du montant HT des travaux</p>	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice : 54  
 Nombre de présents : 44  
 Nombre de votants : 44  
 Abstention : 0  
 Avis défavorables : 0  
 Avis favorables : 44

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

PROROGATION DE LA MESURE DE SOUTIEN A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** DELCO89 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO89-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 90/2016**

**Objet : Fonds de concours 2016 travaux d'effacements et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	ALM	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CAC	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	ALM	ALM
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTJE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	CC REGION DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROISNE Didier	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	ALM	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GALON Joseph, désigné par SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par la CAC, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, désigné par la CC de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, désigné par ALM,
- VERCHERE Jean Marc, désigné par ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, désigné par Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées,

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2016,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

⇒ DECIDE de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :

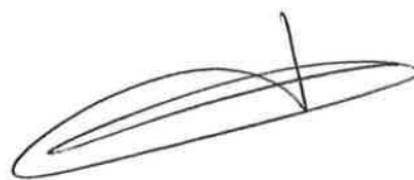
⇒ **en matière de Travaux d'effacement de réseaux**

- les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés - **annexe 1**)

⇒ **en matière d'Eclairage public**

- les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités - **annexe 2**),
- les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés – **annexe 2**),
- les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (**annexe 2**),
- les changements de mâts accidentés y compris lanternes (**annexe 3**).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

## Réunion de Comité Syndical du 20 Décembre 2016

## Fonds de Concours

## PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

## Effacement de réseaux

N° OPERATION	COMMUNES	LIBELLES OPERATIONS	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Taux du Fonds de Concours demandé	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
018.15.11	BAUGE EN ANJOU	EFFACEMENT RESEAUX RUE DE RANCAN (BAUGE)	46 188,14	75%	34 641,11
044.16.01	BREIL	RUE DU GUE MORIN, RUE DES ANCIENS COMBATTANTS, RUE DES CEDRES	139 089,64	20%	27 817,93
126.13.05	DRAIN	RUE DU FIEF DU CHATEAU ET RUE DE LA LIBERATION - CENTRE BOURG IERE TRANCHE	513 401,40	20%	102 680,28
212.15.04	MONTJEAN S/ LOIRE	PLACE DE L'EGLISE ET RUE DE LA PERRIERE	297 158,17	20%	59 431,64
233.15.03	NYOISEAU	GRANDE RUE	30 301,84	20%	6 060,37
241.11.04	PLESSIS GRAMMOIRE	RUE DES MEUNIERES - PLESSIS GRAMMOIRE	144 816,59	20%	28 963,32
318.15.04	St SATURNIN S/LOIRE	ROUTE DE SAUMUR	219 259,03	20%	43 851,81
323.15.09	St SYLVAIN D'ANJOU	RUES D. PAPIN, P. et M. CURIE, COURS des LILAS et des ROSES	383 518,69	20%	76 703,74
331.15.01	SEGRE	Rue Fernand Rossignol	69 633,94	75%	52 225,46
336.16.01	SOMLOIRE	Effacement des reseaux rue des Douets Jaune	65 549,38	40%	26 219,75
348.14.01	TIGNE	Rue d'Anjou Rue de la Boulaie et Rue Sainte Anne	275 706,87	20%	55 141,37

## Réunion de Comité Syndical du 20 décembre 2016

## Fonds de Concours

## PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

## Eclairage public

N° OPERATION	COMMUNES	LIBELLES OPERATIONS	Montant des travaux (Hors Taxes)	Taux du fonds de concours demandé	Montant du Fonds de concours demandé à la Commune
<b>Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité</b>					
001.16.07	ALLEUDS	Extension EP Aérienne Rue de la Dabinerie	3 928,69	75%	2 946,52
001.16.08	ALLEUDS	ECLAIRAGE RUE DE L'AUBANCE	8 756,64	75%	6 567,48
018.16.18	BAUGE EN ANJOU	Aménagement d'une placette avec Eclairage	17 931,07	75%	13 448,30
063.16.10	CHALONNES S/ LOIRE	ARRET BUS RUE DE L'AVINEAU	1 500,83	75%	1 125,62
069.16.04	OREE D'ANJOU	Déplacement du candélabre d'éclairage public n° 3 ZA Clos Sainte Barbe (BOU	1 179,71	75%	884,78
069.16.10	OREE D'ANJOU	Eclairage du chemin piétonnier	21 161,80	75%	15 871,36
082.16.01	CHAUDFONDS S/LAYON	Extension E.P du Parking Impasse de la Carrière	4 976,74	75%	3 732,56
127.15.02	DURTAL	CHEMIN PIETONS RUE GUY DE MAUPASSANT	10 517,64	75%	7 888,24
127.16.01	DURTAL	Passage piétons route de Paris et Chemin de la Petite Antinière	10 380,97	75%	7 785,74
162.15.05	JALLAIS	ECLAIRAGE PUBLIC (Fourreau- Cablette)	5 343,77	75%	4 007,83
173.16.01	LASSE	EXTENSION EP RUE DU BOIS MARTIN	34 280,58	75%	25 710,44
173.16.01	LASSE	ILLUMINATION LAVOIR et DU ST MEEN	9 439,22	75%	7 079,42
187.16.02	MARANS	allée piétonne	44 899,37	75%	33 674,54
194.16.07	MAZE MILON	Extension EP pour éclairage passage Piéton Patis de la Noue	2 270,89	75%	1 703,17
209.15.02	MONTIGNE LES RAIRIES	EXTENSION EP RUE DU CIMETIERE	14 518,26	75%	10 888,70
215.13.04	MONTREUIL BELLAY	MISE EN LUMIERE DE LA PORTE NOUVELLE	20 980,12	75%	15 735,09
215.16.03	MONTREUIL BELLAY	EP PARKING DE LA SALLE DES AMMONITES	27 442,00	75%	20 581,50
217.16.02	MONTREUIL S/ MAINE	Rue du Bois Marin 1ère Tranche 2ème Phase	46 980,96	75%	35 235,73
219.15.01	MONTSOIREAU	extension du réseau EP: Pose d'un fourreau et d'une câblette de terre	1 136,13	75%	852,10
240.13.02	PLAINE	EXTENSION EP LES TILLEULS (MATERIELS)	11 107,57	75%	8 330,69
283.16.03	St GEORGES S/LOIRE	Place du riochet	8 356,45	75%	6 267,34
285.15.14	St GERMAIN S/MOINE	EXTENSION EP RUE DU GRAND LOGIS	10 201,28	75%	7 650,97
289.14.02	St JEAN DE LINIERES	BEL AIR	11 041,14	75%	8 280,86
289.14.02	St JEAN DE LINIERES	CHEMIN DES ROBINIERES	13 582,77	75%	10 187,08
304.16.06	St MARTIN DE LA PLACE	ECLAIRAGE DU PARKING DE LA GARE	11 954,60	75%	8 965,96
305.16.02	St MARTIN DU BOIS	Square des Charmilles	8 125,30	75%	6 093,97
313.15.01	St PIERRE MONTLIMART	EXTENSION EP PARKING + TERRAIN SPORTS ALLÉE DES PLANTES ST	21 095,34	75%	15 821,51
318.15.01	St SATURNIN S/LOIRE	TERRAIN DE FOOTBALL DU MONT RUDE déplacement coffret de comman	2 120,92	75%	1 590,69
333.16.02	SEICHES S/ LE LOIR	Eclairage parking Stade des Rabières	6 910,43	75%	5 182,82
333.16.02	SEICHES S/ LE LOIR	eclairage Hat-Trick Stade des Rabières	4 033,06	75%	3 024,80
342.16.01	TANCOIGNE	Mise en place d'un éclairage autonome Abri bus LA LOUISE	3 762,10	75%	2 821,58
342.16.01	TANCOIGNE	Mise en place d'un éclairage autonome Abri bus Rte de CLERE	3 789,34	75%	2 842,01
347.15.06	TIERCE	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES -TERRAIN DE FOOTBALL-	9 548,10	75%	7 161,08
347.15.06	TIERCE	COMPLEXE SPORTIF BERNARD GUYARD-refection tranchée-	3 030,30	75%	2 272,73
354.16.01	TREMBLAY	illumination du Clocher	3 550,37	75%	2 662,78
<b>Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public</b>					
011.16.02	ARTANNES S/ THOUET	Remplacement du point lumineux, lotissement Poitou	2 457,82	50%	1 228,91
045.16.01	BREILLE LES PINS	RENOVATION EP 2016 - Rue des GRANDS CHAMPS	12 887,21	50%	6 443,61
061.15.12	CHALLAIN LA POTHERIE	allée du lavoir	5 830,12	50%	2 915,06
061.15.12	CHALLAIN LA POTHERIE	rue des jardins	11 752,08	50%	5 876,04
063.16.03	CHALONNES S/ LOIRE	REMPLACEMENT DE LANTERNES RUE BOUTREUX, RUE DES ROULE	16 926,79	50%	8 463,40
063.16.03	CHALONNES S/ LOIRE	REMPLACEMENT DE LANTERNES LES CAVEAUX	3 463,81	50%	1 731,91
063.16.04	CHALONNES S/ LOIRE	RENOVATION 2016 - ABORDS DU STADE	8 397,81	50%	4 198,91
089.15.06	CHAZE S/ ARGOS	ALLÉE DU ROCHER	10 134,79	50%	5 067,40
089.15.06	CHAZE S/ ARGOS	Mairie	506,65	50%	253,33
103.15.07	COMBREE	RENOVATION EP RUE BEL-AIR RUE VAL FLEURI	11 369,90	50%	5 684,95
217.15.04	MONTREUIL S/ MAINE	IMPASSE DES TILLEULS	3 233,44	50%	1 616,72
217.15.07	MONTREUIL S/ MAINE	ALLÉE DES CHÊNES	15 244,67	50%	7 622,34
277.16.01	Ste GEMMES D'ANDIGNE	RUE DE L'OCEAN ET RUE DE L'HOPITAL	27 058,82	50%	13 529,41
277.16.02	Ste GEMMES D'ANDIGNE	RUE DU PONT DE LA VERZEE	11 371,21	50%	5 685,61
277.16.03	Ste GEMMES D'ANDIGNE	Rénovation ( Rue de la Chetardière )	5 840,03	50%	2 920,02
277.16.05	Ste GEMMES D'ANDIGNE	Rénovation ( autour de l'Eglise )	1 669,07	50%	834,54
354.15.06	TREMBLAY	RUE DES TREMBLES	6 485,13	50%	3 242,57
361.16.01	VARENNES S/ LOIRE	RENOVATION EP PROGRAMME 2016	33 972,44	50%	16 986,22
366.14.01	VERGONNES	RENOVATION EP RUE DU CORMIER ET IMPASSE DU CORMIER	5 288,96	50%	2 644,48
<b>Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renforcement</b>					
123.15.02	DISTRE	RENFORCEMENT DU P19 CAVE GROLLEAU	15 545,12	50%	7 772,56
159.15.02	HUILLE	RUE SAINTE CATHERINE	17 982,99	50%	8 991,50
257.15.01	RAIRIES	EFFACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC RTE DE BAZOUGES	11 568,07	50%	5 784,04
263.14.03	ROUSSAY	RENFORCEMENT DU P16 Route de TORTFOU	19 830,00	50%	9 915,00
285.14.06	St GERMAIN S/MOINE	(SAINT GERMAIN SUR MOINE) RUE DES ERABLES	20 403,20	50%	10 201,60

**Réunion de Comité Syndical du 20 Décembre 2016**  
**Fonds de Concours**  
**PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES**  
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)  
**TRAVAUX DE REPARATION PONCTUELS SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

N° OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant des travaux HT	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP015-16-324	ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé)	rempl cand 1781 Rd Pt des droits de l'Homme	1351,86	75%	1013,90
EP015-16-340	ANGERS LOIRE METROPOLE (Avrillé)	rempl cand 2195 ET 2197 avenue de la violette	2619,52	75%	1964,64
EP035-16-1198	ANGERS LOIRE METROPOLE (Bouchemaine)	rempl lanterne n° 455 avenue de la Plage	1187,69	75%	890,77
EP035-16-1208	ANGERS LOIRE METROPOLE (Bouchemaine)	rempl lanterne 942 accidentée rue chevière	1728,68	75%	1296,51
EP196-16-68	ANGERS LOIRE METROPOLE (La Meignanne)	rempl driver lanterne pixel leds n° 82 rue de l'Aubriais	275,66	75%	206,75
EP246-16-204	ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé)	rempl n° 1064 square de Bel Air	1524,05	75%	1143,04
EP246-16-213	ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé)	repose cand n° 2658 rue de bel air	1100,54	75%	825,41
EP246-16-214	ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé)	dépl et rempl cand 1065 square de bel air	2831,93	75%	2123,95
EP246-16-221	ANGERS LOIRE METROPOLE (Les Ponts de Cé)	dépose 21 cand sur armoire C10	7136,77	75%	5352,58
EP267-16-291	ANGERS LOIRE METROPOLE (St Barthélémy d'Anjou)	remise en état armoire C49 avenue Morlière	2527,64	75%	1895,73
EP271-16-66	ANGERS LOIRE METROPOLE (St Clément de la Place)	rempl borne cassée n° 238 chemin piétons clos des vignes	1026,32	75%	769,74
EP008-16-36	ANGRIE	dép et rep projecteur 75 sur façade rue de bellevue	534,78	75%	401,09
EP018-16-124	BAUGE EN ANJOU (Baugé)	dép cand n° 4 avenue de Paris	1078,80	75%	809,10
EP022-16-76	BEAULIEU SUR LAYON	rempl n° 169 rue de la chapelle	641,60	75%	481,20
EP023-16-31	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	rempl n° 1342 rue de la petite Angevine	1597,38	75%	1198,04
EP023-16-48	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	dépose 4 cand allée Jean Monnet (n° 1568)	1900,10	75%	1425,08
EP162-16-63	BEAUPREAU EN MAUGES (Jallais)	rempl mât et luminaire n° 256 rue de la chesnaie	1228,00	75%	921,00
EP165-16-516	BEAUPREAU EN MAUGES (La Jubaudière)	répa n° 113 rue des Tourterelles	1325,22	75%	993,92
EP256-16-107	BELLEVIGNE EN LAYON (Rablay sur Layon)	pose portée de câble entre n° 20 et 21 grande rue	445,26	75%	333,95
EP063-16-124	CHALONNES SUR LOIRE	rempl cand n° 987 rd pt route de chemillé	1263,84	75%	947,88
EP063-16-128	CHALONNES SUR LOIRE	rempl cand n° 821 route de st laurent	1403,81	75%	1052,86
EP063-16-133	CHALONNES SUR LOIRE	rempl lanterne n° 244 rue du petit anjou	744,51	75%	558,38
EP063-16-134	CHALONNES SUR LOIRE	rempl mât et lanterne n° 461	1571,89	75%	1178,92
EP063-16-135	CHALONNES SUR LOIRE	rempl lanterne 974 allée des cerisiers	750,75	75%	563,06
EP088-16-28	CHAZE HENRY	pose 3 PC guirlande sur n° 102-103-104 route des grées	714,44	75%	535,83
EP153-16-189	CHEMILLE EN ANJOU (Valanjou)	Suite demande mairie, retrait du candélabre 50 Place Lecler	574,00	75%	430,50
EP067-16-27	CHENILLE CHAMPTEUSSE (champteusse)	STADE dépannage et projecteurs H13-H22	945,46	75%	709,10
EP108-16-31	CORNUAILLE (la)	remise en état n° 77 impasse des fresnes	1081,38	75%	811,04
EP114-16-10	COURLEON	F et P 12 prises guirlande	3092,19	75%	2319,14
EP120-16-51	DENEE	n° 102 allée des ruelles	1284,88	75%	963,66
EP120-16-52	DENEE	réalimentation entre n° 12 et 13 route d'Angers	1125,66	75%	844,25
EP149-16-156	GENNES VAL DE LOIRE (Gennes)	rempl mât accid n° 354	857,11	75%	642,83
EP173-16-17	LASSE	pose prise guirlande sur n° 55-57-59 impasse des Acacias	714,44	75%	535,83
EP173-16-18	LASSE	dépl cand n° 69 route de chavaignes	1077,30	75%	807,98
EP176-16-100	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	dépl projecteur de l'Eglise sur façade n° 5 place de l'Eglise	608,13	75%	456,10
EP348-16-30	LYS HAUT LAYON (Tigné)	Chgt platine 2000W	975,02	75%	731,27
EP276-16-62	MAUGES SUR LOIRE (St Florent le Vieil)	rempl armoire C22 quai de la loire	2116,04	75%	1587,03
EP195-16-76	MAZIERES EN MAUGES	dépl cand 77 rue de la mairie dans espace vert	1262,83	75%	947,12
EP316-16-51	MONTREVAULT SUR EVRE (St Rémy En Mauges)	rempl horloge de l'armoire C12 rue de la mairie	772,28	75%	579,21
EP219-16-41	MONTMOREAU	rempl lanterne n° 247 ruelle de la motte	846,43	75%	634,82
EP226-16-15	NOELLET	Rue de la Verzée - Réparation lanterne accidentée N°6	680,31	75%	510,23
EP231-16-49	NUAILLE	réalisation alimentation rd pt n° 258	451,84	75%	338,88
EP233-16-40	NYOISEAU	rempl lanterne 250 rue des ormes	1002,09	75%	751,57
EP233-16-41	NYOISEAU	remise en place horloge armoire C10 za LE BOIS 2	772,28	75%	579,21
EP261-16-59	ROSIERS SUR LOIRE (les)	rempl cand accid 5-2 quai de la loire	1921,97	75%	1441,48
EP261-16-60	ROSIERS SUR LOIRE (les)	rempl socle et enveloppe de l'armoire C16	1017,21	75%	762,91
EP332-16-79	SEGUINIÈRE (la)	rempl n° 276 rue Alfred de Vigny	729,85	75%	547,39
EP332-16-81	SEGUINIÈRE (la)	rempl n° 269 avenue Martin Luther King	427,90	75%	320,93
EP332-16-82	SEGUINIÈRE (la)	rempl n° 571 rue de la manche	841,62	75%	631,22
EP332-16-83	SEGUINIÈRE (la)	rempl n° 273 square de verlainne	729,85	75%	547,39
EP332-16-84	SEGUINIÈRE (la)	rempl n° 796 avenue de paris	1595,11	75%	1196,33
EP332-16-85	SEGUINIÈRE (la)	rempl n° 407 square des lavandières	729,85	75%	547,39
EP206-16-50	SEVREMOINE (Montfaucon-Montigné)	rempl horloge sur armoire C17	772,28	75%	579,21
EP206-16-52	SEVREMOINE (Montfaucon-Montigné)	rempl horloge sur armoire C13	835,12	75%	626,34
EP264-16-11	SEVREMOINE (St André de la Marche)	rempl luminaire 147 rue du bocage	481,83	75%	361,37
EP264-16-12	SEVREMOINE (St André de la Marche)	rempl luminaire 262 rue des ajoncs	704,46	75%	528,35
EP273-16-46	SEVREMOINE (st Crespin sur Moine)	mise en place prise guirlande sur n° 3-8-248 rue de bretagne	924,32	75%	693,24
EP301-16-6	SEVREMOINE (St Macaire en Mauges)	remise en état du n° 257 rue Choletaise	1344,87	75%	1008,65
EP269-16-79	ST CHRISTOPHE DU BOIS	changement régime sur une trentaine de points	1549,80	75%	1162,35
EP308-16-56	ST MELAINE SUR AUBANCE	Fourniture et pose de prises guirlande	1633,45	75%	1225,09
EP343-16-60	TESSOUALLE (la)	rempl platine et lampe aux n° 357 - 358 - 2	631,62	75%	473,72
EP358-16-41	TURQUANT	recherche panne sur armoire C4	1515,80	75%	1136,85
		<b>TOTAL</b>	<b>77 137,62</b>		<b>57 853,22</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

FONDS DE CONCOURS 2016 TRAVAUX D'EFFACEMENTS ET ECLAIRAGE PUBLIC : AJUSTEMENTS ET OPERATIONS

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** DELCO90 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO90-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.8. Fonds de concours

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 91/2016**

**Objet : Ressources humaines : autorisation de créer un nouveau poste de Conseiller en énergie partagé (CEP)**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	ALM	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CAC	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	ALM	ALM
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTJE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	CC REGION DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROISNE Didier	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	ALM	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GALON Joseph, désigné par SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par la CAC, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, désigné par la CC de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, désigné par ALM,
- VERCHERE Jean Marc, désigné par ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, désigné par Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

M. VERNOT, vice-président en charge des ressources humaines, rappelle que le développement du conseil en énergie sur l'ensemble du territoire départemental et auprès des collectivités volontaires constitue un axe fort de la stratégie de diversification des activités du Syndicat en vue d'accompagner plus efficacement ses adhérents dans la transition énergétique.

Le Siéml dispose de trois postes de conseillers en énergie partagés, dont 2 recrutements d'agents contractuels sur une mission initiale de trois ans, bénéficiant de l'appui de l'ADEME qui finance, à hauteur de 24 000 € par an, chacun des emplois.

Considérant que le contexte et les objectifs de cette mission ont été préalablement développés en Comité syndical, tant en ce qui concerne l'organisation et la tarification du service que sur les missions dévolues à ces agents partagés entre collectivités,

Considérant que la présence de conseillers en énergies partagés sur les territoires a déjà permis le lancement de projets de rénovation thermique, de remplacement de systèmes de chauffage/VMC, d'optimisation tarifaire ainsi que de développement de solutions EnR sur un certain nombre de collectivités adhérentes,

Considérant que les services travaillent à la poursuite de cette dynamique pour les années à venir, permettant d'identifier, en 2017, l'opportunité d'un quatrième poste de CEP éventuellement sur le territoire de Saumur Loire Développement avec un potentiel de conventionnement à hauteur de 76 425 habitants ou de 37 009 habitants sur la future communauté de communes de Candé Pouancé Segré,

Considérant que le quatrième poste de CEP fera l'objet d'une demande de subventionnement par l'ADEME et répondra au cahier des charges du dispositif labellisé,

Considérant que le poste envisagé sera pourvu par un contractuel sur la base juridique de l'article 3-3 1° de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée initiale de 3 ans,

Vu la loi n°83-53 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-2, 3-3, 3-3-1 et 3 4°,

Vu la délibération n°72/2016 du Comité syndical du 25 octobre 2016 adoptant le rapport des orientations budgétaires 2017, et rappelant notamment la dynamique d'optimisation des ressources humaines du Siéml visant à maintenir à horizon 2020 le niveau des effectifs de 2015 pour contenir les dépenses de personnel, dans un contexte démographique fortement marqué par des départs à la retraite massifs,

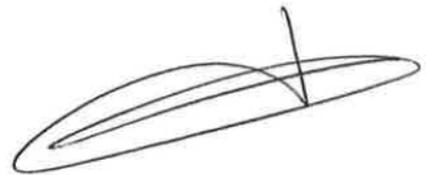
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- DE CREER, conformément aux crédits budgétaires inscrits pour l'exercice 2017 au chapitre 12, un emploi de conseiller en énergie partagé, à temps complet, en qualité de contractuel de droit public relevant de la catégorie B de la filière technique, et d'établir un contrat d'engagement sur le poste d'une durée de 3 ans sur les bases de l'application de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

- DE PROCEDER à l'actualisation du tableau des emplois et des effectifs du Siéml, ce dernier figurant dans les annexes obligatoires du budget primitif et étant joint à la présente délibération ;
- DE POURSUIVRE, sur le territoire départemental, la promotion et l'animation de la démarche de conseil en énergie afin de sensibiliser et d'informer les collectivités aux usages de leur patrimoine et à la maîtrise de l'énergie, et de leur proposer ce service ;
- D'AUTORISER le Président à solliciter les co-financements possibles, en particulier ceux proposés par l'ADEME, et à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

ETAT DES EMPLOIS PERMANENTS ET DE L'EFFECTIF DU SIEM AU 31/12/2016

Directions / Services	EMPLOIS										EFFECTIFS			
	Libellé du poste ou de la fonction	Quotité de temps de travail du poste	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois/Grade du poste créé par délibération	Autorisés ETP	Peuvus	Non peuvus	A pourvoir	Cadre d'emplois d'évolution du poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut	Position	Quotité du temps de travail de l'agent
						61	51	10	1					
	Directeur Général des Services	35/35è	Administrative	A	ADMINISTRATEUR	1	1	0	0		Administrateur territorial	Titulaire	Activité	100%
	Directeur Général Adjoint	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	1	0	0		Ingenieur en Chef de classe exceptionnelle	Titulaire	Activité	100%
	Chargé de mission prospective, pilotage et gouvernance / Concerne concession électrique	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		Ingenieur Principal	Titulaire	Activité	100%
	Assistante de direction	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0		Rédacteur Principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	100%
	Directeur	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	1	0	0		Ingenieur en Chef de classe normale	Titulaire	Activité	100%
	Directeur adjoint	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	1	1	0	0		Technicien Principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	100%
	Ingenieur géomaticien PCRS	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0					
	Chargés d'affaires Infrastructures et réseaux de distribution électrique	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	11	11	0	0		8 techniciens ppaux 1è cl 3 techniciens territoriaux 1 agent de maîtrise pual	10 titulaires 2 contractuels article 3-2	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAINTIEN	1	1	0	0		Technicien	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	0	0		1 adjoint technique de 2ème classe	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	2	2	0	0		1 rédacteur territorial 2 adjoints	Titulaire	Activité	90%
	Assistants de secteur	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	2	2	0	0		administratif ppaux de 1ère cl 1 adjoint administratif de 1ère cl	Titulaire	Activité	80%
	Chef du service Eclairage Public	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		1 ingénieur territorial	Titulaire	Activité	100%

DIRECTION 1		35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	1	1	1	0	0	0	0	Technicien	1 technicien ppal de 1è cl	Titulaire	Activité	100%
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES SERVICES		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	1	0	0	0	0	Technicien	1 agent de maîtrise	Titulaire	Activité	100%
DIRECTION DES FINANCES		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	1	0	0	0	0	Technicien	1 adjoint technique de 2ème cl 1 adjoint technique ppal de 2è cl	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	1	0	0	0	0	Technicien	1 agent de maîtrise ppal	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	1	0	0	0	0	Technicien	1 adjoint technique ppal de 2ème cl	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	1	0	0	0	0		1 agent de maîtrise ppal	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	1	0	0	0	0	Rédacteur	1 adjoint adm ppal de 2è cl	Titulaire	Activité	90%
		35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	1	0	0	0	0		1 ingénieur principal	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	1	0	0	0	0		1 ingénieur territorial	Non titulaire article 3-3 - 2°	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	1	0	0	0	0	Technicien	1 adjoint technique de 2è cl	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	1	0	0	0	0					
		35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	3	2	2	0	0	1	0		1 technicien territorial	Non titulaire article 3-3 1°	Activité	100%
		35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	1	0	0	0	0	Rédacteur	1 attaché ppal	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	1	0	0	0	0		1 adjoint adm ppal de 1è cl	Titulaire	Activité	80%
		35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	2	2	2	0	0	0	0		1 adjoint administratif de 1ère cl 1 adjoint administratif de 2ème cl	Titulaire	Activité	100%
		17,5/35è	Administrative	B	REDACTEUR	0.5	0.5	0.5	0	0	0	0		0.5 Rédacteur principal 2ème cl	Titulaire	Activité	50%
15		35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	1	0	0	0	0		1 attaché territorial	Titulaire	Activité	100%

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS													
GENERAUX													
Chargé d'accueil	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0	0	1 Rédacteur territorial	Titulaire	Activité	80%
Responsable Informatique	35/35è	Technique	C	AGENT DE MAÎTRISE	1	1	0	0	0	1 agent de maîtrise	Titulaire	Activité	80%
Assistante de direction	17,5/35è	Administrative	B	REDACTEUR	0,5	0,5	0	0	0	0,5 Rédacteur principal de 2è cl	Titulaire	Activité	50%
Assistants NI	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0	0	1 rédacteur ppal de 2è cl	Titulaire	Activité	80%
	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0	0	0	1 adjoint adm de 1ère cl	Titulaire	Activité	90%
Chargés de communication Graphiste et webdesigner	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0	0	1 Rédacteur territorial	Titulaire	Activité	80%
	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0	0				
Informaticien	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0	0	1 attaché territorial	Titulaire	Activité	100%
	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF DE CL EXCEPTIONNELLE	1	0	1	0	0				
	35/35è	Technique	B	INGENIEUR EN CHEF DE CL	1	0	1	0	0				
	35/35è	Technique	C	AGENT DE MAÎTRISE	2	0	2	0	0				
	35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	0	1	0	0				
	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	1	0	1	0	0	1 ingénieur en Chef de classe normale	Titulaire	Activité	100%
	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	3	0	3	0	0				
AUTRES EMPLOIS CREEES ET NON													

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE CREER UN NOUVEAU POSTE DE CEP

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2017**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** DELCO91 ( [voir l'acte associé](#) )**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO91-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 92/2016**

**Objet : Ressources humaines : autorisation de recruter des contractuels pour des missions de remplacement sur l'exercice 2017 ou d'accroissement temporaire d'activités et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	ALM	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CAC	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	ALM	ALM
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTJE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	CC REGION DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

.../...

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROISNE Didier	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	ALM	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GALON Joseph, désigné par SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par la CAC, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, désigné par la CC de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, désigné par ALM,
- VERCHERE Jean Marc, désigné par ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, désigné par Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

M. VERNOT rappelle que depuis deux exercices, l'assemblée délibérante autorise le Président à effectuer des opérations de recrutements temporaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire absent ou pour pallier un accroissement temporaire d'activités. Il propose, dans un souci de simplification et d'efficacité, d'étendre la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature actuelle.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le budget primitif 2017,

Considérant qu'il est possible de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un agent sur emploi permanent momentanément indisponible pour différents motifs limitativement énumérés,

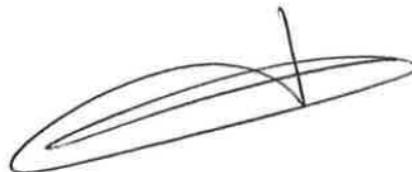
Considérant qu'il est possible de recruter des agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Président à recruter des agents contractuels pour faire au remplacement temporaire d'un agent permanent indisponible,
- AUTORISE le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois,
- AUTORISE le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat pendant une même période de douze mois consécutifs,
- CHARGE Monsieur le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence,

- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- FIXE la durée de l'autorisation donnée au Président pour mettre en œuvre ce type de recrutements temporaires jusqu'à la fin du mandat en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE RECRUTER DES CONTRACTUELS POUR DES MISSIONS DE REMPLACEMENT POUR 2017 OU D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES ET MISE A JOUR DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** DELCO92 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO92-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 93/2016**

**Objet : Etablissement du tarif d'avitaillement de la station GNV mutualisée et autorisation de signer les conventions ad hoc**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	ALM	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CAC	CHOLETAIS
GOUBEULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	ALM	ALM
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTJE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	CC REGION DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROISNE Didier	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	ALM	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GALON Joseph, désigné par SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par la CAC, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, désigné par la CC de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, désigné par ALM,
- VERCHERE Jean Marc, désigné par ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, désigné par Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

M. MAILLET, vice-président en charge du service public du gaz, rappelle que la mobilité GNV et bio-GNV constitue un des axes stratégiques du Siéml, défini lors de l'élaboration du plan Gaz 2015-2020. Dans ce contexte et celui de la loi de transition énergétique, par souci d'exemplarité le Siéml a décidé de convertir le reste de sa flotte de véhicules diesel en GNV et de se doter d'une station GNV pour son propre approvisionnement. A défaut d'être ouverte au public, la station sera mutualisée entre plusieurs partenaires, ce qui nécessite de définir le dispositif et le niveau de tarification applicables.

Vu la loi du 17 août 2016 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit notamment, d'ici 2030, de réduire de 30 % la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles par rapport à 2012 et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990,

Considérant que le Siéml a procédé à l'acquisition de véhicules de service GNV et installé une station d'avitaillement sur son site,

Considérant que cette station, premier équipement de ce type sur le département, permettra d'informer et de sensibiliser les collectivités locales et autres acteurs à propos de cette mobilité alternative,

Considérant que le Siéml a décidé de porter lui-même l'investissement de cette station et de mutualiser l'accès à celle-ci auprès d'entreprises intéressées par la démarche,

Considérant qu'un budget annexe utilisant la nomenclature comptable M4 a été créé pour la gestion de l'activité GNV par délibération n° 73/2016 du 25 octobre 2016,

Considérant que des conventions seront conclues avec les partenaires intéressés par la mutualisation de cet équipement afin de définir les modalités de sa mise à disposition pour une durée de cinq ans,

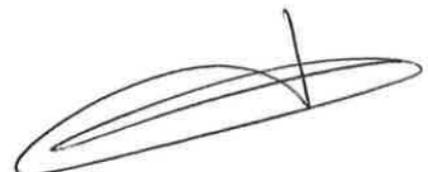
Considérant que le prix du GNV est déterminé en tenant compte de l'investissement de la station pour les partenaires, du coût du gaz naturel, de la location du poste de gaz, de l'électricité, et du coût de maintenance de la station,

Considérant que l'ensemble des acteurs a fait le choix d'associer à l'ensemble de leurs consommations des garanties d'origine biogaz et que ces garanties présentent un surcoût de 7 centimes d'euro par kilogramme,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de fixer le prix du kilogramme de bio-GNV à 0,86 € hors TVA et hors TICPE sur les trois premières années pour l'ensemble des utilisateurs et de prévoir dans la convention la possibilité de revoir ce prix à l'issue des trois premières années,
- AUTORISE le Président à signer toutes conventions de mise à disposition de la station pour l'avitaillement en gaz naturel de véhicules avec les acteurs intéressés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

.../...

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

ETABLISSEMENT DU TARIF D'AVITAILLEMENT DE LA STATION GNV MUTUALISEE ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS AD'HOC

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** DELCO93 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO93-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 20 DECEMBRE 2016**

**COSY /n° 94/2016**

**Objet : Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2016**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 10 heures 00 minute, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 44 membres, à savoir :

<b>MEMBRES</b>	<b>DESIGNE(E) PAR</b>	<b>CIRCONSCRIPTION</b>
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	ALM	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS
GELINEAU Jackie	CAC	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	ALM	ALM
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTJE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	CC REGION DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARTIN Jean Pierre	CORZE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROISNE Didier	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE COMBREE
SAVOIRE Michel	ALM	ALM
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GALON Joseph, désigné par SEGRE, circonscription de SEGRE,
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par la CAC, circonscription du CHOLETAIS,
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON,
- PIOU Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POT Christophe, désigné par la CC de BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU,
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- TASTARD Thierry, désigné par ALM,
- VERCHERE Jean Marc, désigné par ALM.

Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, désigné par Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 »,

Vu la délibération du Comité syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21,

Vu la demande de la commune nouvelle Loire-Authion qui a déposé un dossier au titre du FIPEE pour des rénovations thermiques de la salle des fêtes de Saint-Mathurin, établi selon les critères définis au règlement financier,

Considérant que la subvention à verser à la collectivité demanderesse s'élève à 35 780 €,

Considérant que le montant des subventions octroyées par le Siéml depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'élève à 665 934 € pour une autorisation de programme de 1 M€,

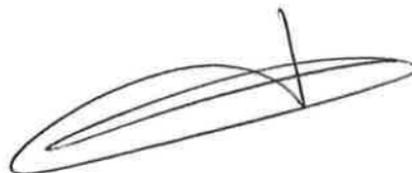
Considérant que les crédits restants, après versement de la subvention sus-mentionnée de 35 780 €, seront de 334 066 €,

Considérant par ailleurs, la demande faite par la commune de MAZE de prolonger de 2 ans la durée de sa convention établie avec le Siéml pour des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle, soit jusqu'au 24 février 2019,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- DONNE UN AVIS FAVORABLE pour attribuer à la commune nouvelle Loire Authion une subvention de 35 780 € destinée aux opérations d'économie d'énergie sur la salle des fêtes de Saint Mathurin,
- AUTORISE le Président à signer la convention « Maîtrise de l'énergie » correspondante (cf annexe) avec la collectivité concernée,
- AUTORISE la prolongation pour une durée de 2 ans la durée de validité de la convention passée avec la commune de MAZE pour des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle, soit jusqu'au 24 février 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	44
Nombre de votants :	44
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	44

**ANNEXE**  
**Convention « Maîtrise de l'énergie »**

**Préambule**

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIÉML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIÉML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-34 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le 10 décembre 2008, le SIÉML a décidé de mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 ».

Il est convenu,

**Entre**

D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIÉML) situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecoflant – CS 60145 – 49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 20 mai 2014,

et

D'autre part, la commune de  
représentée par son maire, M

**Article 1 - Objet**

Le SIÉML, conformément aux dispositions de la délibération du 10 décembre 2008 mettant en place un programme pour la maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 », et à la délibération du Bureau du

Vu la demande de la commune de

DECIDE

- nature de l'opération prise en compte :
- montant de l'opération € HT
- montant de la subvention attribuée : €

**Article 2 – Durée**

La subvention sera annulée si, dans un délai de trois ans à compter de la signature de la présente convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement.

**Article 3 – Efficience**

La commune fournira au SIÉML, pendant 3 ans à compter de la date d'achèvement des travaux subventionnés, un relevé des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments ayant fait l'objet desdits travaux.

**Article 4 – Comptable assignataire**

Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

Fait à le

Pour la commune,  
Le Maire,

Pour le SIÉML,  
Le Président,

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME FIPEE 2016

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** DELCO94 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20161220-DELCO94-DE

---

**Date de décision :** 20/12/2016

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions

# SIÉML

Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire



SIÉML

9 Route de la confluence  
ZAC de Beuzon - Ecoouflant  
CS 60145 - 49001 Angers Cedex 01

Tél : 02 41 20 75 20  
Fax : 02 41 87 00 43

Site Internet : [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr)  
e-mail : [sieml@sieml.fr](mailto:sieml@sieml.fr)